

## Formations réglementaires aéronautiques

### EASA PART 147 et PART 66 - ORGANISMES DE FORMATION ET LICENCES

Référence : AA24.REG014

#### Objectifs pédagogiques

- Expliquer le règlement EASA relatif aux aéronefs et éléments d'aéronef
- Connaître les exigences réglementaires de la PART 66 relatives aux personnels d'entretien des aéronefs en service
- Comprendre les exigences de base des organismes de formation agréés PART 147

#### Programme

- Description détaillée de la PART 147 et PART 66
  - Catégories de licences : prérogatives et responsabilités
  - Description détaillée de la formation de base et au type d'aéronef : objectif, contenu, normes d'examens et évaluation pratique
  - Organisme de formation : prérogatives et exigences
  - Dernières évolutions réglementaires
- Conforme règlement UE 1321/2014 Annexe III et IV

#### Commentaires

#### Public

Tout public

#### Prérequis

Aucun

#### Lieu de formation

Site AÉROCAMPUS ou client

#### Durée

1 jour(s) / 7 heures

#### Modalités pédagogiques

Présentiel ou e-learning

#### Niveaux d'accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, pour toutes demandes d'adaptation à la formation, veuillez contacter nos référent handicap à l'adresse suivante : [handicap@aerocampus-aquitaine.com](mailto:handicap@aerocampus-aquitaine.com)

#### Nombre de stagiaires

De 4 à 12 maximum

#### Formalisation

Attestation de formation

#### Modalités d'évaluation

QCM